



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA GIRONDE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES ET DE LA MER DE LA GIRONDE

Service des Procédures Environnementales

5 - JUL. 2012

ARRETE DU

**Commission locale de l'eau
du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
du CIRON**

Arrêté préfectoral modificatif

**LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

VU Le code de l'Environnement Livre II titre 1er, notamment les articles L 212.4 et R212-29 à R212-31 relatifs aux commissions locales de l'Eau des SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux),

VU l'arrêté préfectoral du 25 mai 2009 modifié instituant la commission locale de l'eau (CLE) chargée d'élaborer le schéma d'aménagement et de gestion des eaux du CIRON,

VU le décret n°2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement,

VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009, relatif aux directions départementales interministérielles,

CONSIDERANT que le collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics doit être modifié notamment pour prendre en compte la création des nouvelles directions départementales et régionales,

SUR PROPOSITION de la Secrétaire Générale de la Préfecture,

ARRETE

ARTICLE PREMIER - L'article 2 de l'arrêté préfectoral du 25 mai 2009 portant composition de la commission locale de l'eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du CIRON est modifié comme suit :

3 - Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics :

- Le Préfet Coordonnateur de Bassin Adour Garonne ou son représentant,
- Le Préfet de la Gironde, préfet coordonnateur du SAGE Ciron ou son représentant,
- Le Chef de la Mission Interservices de l'Eau et de la Nature de la Gironde ou son représentant,
- Le Chef de la Mission Interservices de l'Eau et de la Nature de Lot-et-Garonne ou son représentant,
- Le Directeur de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ou son représentant,
- Le Chef du Service Départemental de l'Office National de l'Eau et des milieux Aquatiques de la Gironde ou son représentant,
- Le Directeur Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement d'Aquitaine ou son représentant,

Cité Administrative - B.P. 90 - 33090 BORDEAUX CEDEX

DÉCOUVREZ LA NOUVELLE ORGANISATION DE L'ÉTAT EN GIRONDE SUR WWW.GIRONDE.GOUV.FR

- La Directrice de l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine ou son représentant,
- Le Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale ou son représentant,
- Le Chef du Service Départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage de la Gironde ou son représentant,

Le reste est sans changement.

ARTICLE 2 : La liste des membres de la commission locale de l'eau sera publiée au recueil des actes administratifs des Préfectures concernées et mise en ligne sur le site internet <http://www.gesteau.eaufrance.fr>

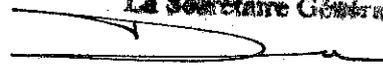
Les Secrétaires Généraux des Préfectures de la Gironde, des Landes et du Lot-et-Garonne sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au président de la commission locale de l'eau.

Fait à Bordeaux le, **5 - JUL. 2012**

LE PREFET

Pour le Prefet.

La Secrétaire Générale



Isabelle DILHAC